

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu  
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,**

**Etaient présents** : Madame Isabelle CONSTANS, Stéphane BERARD, Adjoints au Maire

Monsieur COING Yves, Madame PAINTER Frédérique, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur PAQUIEN David, Madame  
MATHIEU-VILLARD Valérie, Madame VALENTIN Lydie, Monsieur MOURRARD Michel, Madame FAURE Anne-Laure,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : SEYVET Elfi 1<sup>ère</sup> Adjointe, PLANTIER Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint (a donné procuration à  
CONSTANS Isabelle), POITHIER Maxime.

**Etait Absente** : DINIS Céline.

**Etaient en retard** : FAURE Anne-Laure, Conseillère Municipale

**Nombre de pouvoir(s) : 1**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 11

**L'arrivée de Madame FAURE Anne-Laure à 19h24 modifie le nombre de conseillers en ce sens :**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 11

Votants : 12

*Date de la convocation : 9 novembre 2021*

*Un scrutin a eu lieu, Monsieur Yves COING est désigné en qualité de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du  
19 octobre 2021

\*\*\*\*\*

**I – TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

- **Travaux de rénovation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste :**

L'échafaudage est entièrement monté. La grue a été installée le 15  
novembre 2021 et les travaux de charpente commenceront dans la foulée.  
L'échafaudage intérieur devra être posée et opérationnelle le lundi 1 mars  
2022. Les travaux de plâtrerie et peinture intérieurs débuteront le 2 mars.  
Les teintes des murs intérieurs sont à l'étude. Les deux vitraux ouest seront  
démontés prochainement et seront remontés après reconstruction début  
mars. Quant aux vitraux latéraux côté sud, ils seront également démontés  
ultérieurement pour restauration en atelier. La pose de l'échafaudage  
extérieur étant terminée l'entreprise retenue pour le « lot Cadran horloge »  
peut intervenir.

- **Travaux d'enfouissement des conteneurs semi enterrés  
(CSM) par VRA :**

L'entreprise BOISSET T.P mandatée par l'Agglo a commencé les travaux le 2  
novembre. La haie a été arrachée sur le parking à l'entrée sud en face des  
commerces afin d'implanter les conteneurs plus en arrière et conserver le  
maximum de place pour l'aménagement futur du parking.

Sur le parking de la Salle Daniel ARDIN, la ligne électrique alimentant les candélabres va t'être déplacée. Les travaux ayant pris un peu de retard La mise en service des nouveaux conteneurs est prévue le **vendredi 10/12/2021**. Cette date marquera la fin de la collecte en porte à porte et des bacs de regroupement. Une information via panneau pocket et des flyers sera faite auprès de la population.

- **Projet d'aménagement et sécurisation du village avec le CAUE**

Une rencontre avec le CAUE le 18 novembre 2021 est programmée dans le cadre de la sécurisation et l'aménagement du village.

Un point sur la signalisation routière manquante et à améliorer a été fait, suite à la rencontre avec le Département le 25 octobre.

Divers aménagements seront réalisés par le service technique : Hameau de Peroux, le Petit Chatillon, l'entrée Sud. (Panneaux, marquages au sol etc..)

A Peroux un stop sera installé de chaque côté du cassis. Le passage piétons a été repeint. D'autres aménagements seront à prévoir après l'enfouissement de la ligne HTA.

Au niveau de l'entrée sud, il est envisagé de remonter le panneau d'entrée d'agglomération de 150 mètres sur la ligne droite. N'étant pas possible réglementairement d'implanter un plateau traversant, un ralentisseur combiné avec d'autres aménagements devraient permettre de réduire la vitesse.

Au titre des amendes de police 2022, une demande de subvention sera faite pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

- **Malfaçons SDA – Rapport d'expertise et suite à donner**

L'avocat de la Commune Maître LAMARA qui défend les intérêts de la Commune, à la lumière des conclusions du rapport d'expertise, propose de trouver une solution d'entente à l'amiable avec toutes les parties.

## **II - MODIFICATION N°2 DU PLU**

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du projet de modification N° 2 du PLU. Les objectifs de cette modification sont les suivants :

- Adapter le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement des zones UA et UD autour de l'espace Gerin afin de structurer les espaces publics et faciliter l'implantation de logements.
- Modifier le règlement de la zone A afin d'y intégrer les dispositions de la Loi Elan et d'ajouter les occupations du sol autorisées dans le secteur de carrière.
- Modifier le règlement de la zone UJ afin d'assouplir les dispositions concernant le stationnement et la pente des toits pour l'extension des bâtiments existants.
- Mettre à jour et modifier les emplacements réservés.

Le Conseil Municipal approuve cette présentation et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le cabinet d'études BEAUR pour la suite de la procédure.

### **III - PCS « Plan Communal de Sauvegarde »**

Monsieur Stéphane BERARD présente à l'assemblée le nouveau PCS « Plan Communal de Sauvegarde » Il rappelle qu'il définit l'organisation prévue par la commune de CHATILLON SAINT JEAN pour assurer l'alerte, l'information, la protection, et le soutien de la population en cas de risque majeur pour la population et les biens de la Commune. Le risque majeur est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Le DICRIM « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » sera prochainement réactualisé et distribué à la population Chatillonnaise.

### **IV - MISE EN PLACE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET EVOLUTION DES MODALITES DE FINANCEMENTS CAF POUR LES SERVICES AUX FAMILLES**

La commune de CHATILLON SAINT JEAN a signé avec la Caf un Contrat Enfance Jeunesse (Cej) pour la période 2019/2022 pour les actions entrant dans son champ de compétence en matière sociale, soit le soutien financier aux accueils de loisirs et de jeunes.

Les modalités de contractualisation entre la Caf et les collectivités territoriales évoluent avec la signature de Conventions territoriales globales (Ctg) conclues à l'échelle des intercommunalités, qui constituent le nouveau cadre stratégique et politique de contractualisation, permettant de partager un projet social de territoire sur tous nos champs d'intervention communs : accès aux droits inclusion numérique, petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement.

La Convention territoriale globale est signée par la Caf, la Communauté d'Agglomération et les communes du territoire détentrices des compétences.

La signature de la Ctg fin 2021 entraîne le bénéfice des nouvelles modalités de financement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, au travers du dispositif « bonus territoire », qui garantit :

- **A service équivalent, à minima un maintien des financements** versés dans le cadre du Cej (avec des planchers de financement en fonction des spécificités territoriales)
- **Un financement** de tous les équipements soutenus par la collectivité signataire à l'échelle du territoire de compétence (mécanisme de lissage)
- **Un engagement pluriannuel**, gage de stabilité financière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communal :**

- **APPROUVE avec 11 voix pour, 1 abstention**, la dénonciation du Cej 2019/2022 et valide le passage au Bonus territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **APPROUVE** la signature de la Convention territoriale globale fin 2021 (échéance 31/12/2026)
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.**

## V - VOTE DES TARIFS 2022

- **Redevance d'occupation du domaine public** : Il est actuellement de 40 € essentiellement pour le stationnement des camions d'outillage. Le stationnement doit être totalement autonome c'est-à-dire sans aucun branchement d'eau ou d'électricité. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 12 voix pour décide de ne pas augmenter le tarif et fixe la redevance pour l'année 2022 à 40 €**
- **Droit de place pour emplacement Taxi** : Monsieur le Maire rappelle qu'un emplacement de taxi est attribué par la commune : le coût est fixé actuellement à 150 €. **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 12 voix pour décide de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2022 et fixe le droit de place pour l'emplacement du taxi pour l'année 2022 à 150 €**

## VI - COMPTE RENDU DE REUNIONS

Rencontres territoriales de l'AMF26 mardi 9/11/2021 à l'initiative du président M. Nicolas DARAGON, en présence de la secrétaire générale de la Préfecture et des services de la DDT. Les thèmes abordés : zéro artificialisation des sols, la loi climat et résilience du 22/08/2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique, urbanisme, 3 EPCI dans la Drôme sont passées au PLUi, constructions illégales, logements, installations agricoles, les gens du voyage, le déploiement internet, les soins...

Bureau communautaire du 10/11/2021 : Mise en place d'un centre de services G.R.U. (Gestion Relation Usagers). TEOM actuellement à 7,95% son augmentation sera mise au vote prochainement. Cette augmentation étant inévitable car le coût de la collecte augmente ainsi que la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante). Concernant les professionnels de prix du m3 devrait augmenter également. Enfin 41 Communes sur les 54 que comprend l'agglomération sont équipées de C.S.E. pour les ordures ménagères.

Le sujet vidéo protection a été abordé, l'objectif étant de créer un groupe de travail sur la faisabilité. Coût d'une caméra de 5 à 25 €, local de relecture enregistrement simple 20 à 80 K€. Entretien 200 € à 3750 € par an et par caméra. Possibilité d'être relié avec un PC de surveillance mais le coût est nettement plus important. Pour mémoire le coût d'une caméra chasseur est de 600 €.

Le sujet mutualisation police municipale et brigade verte a également été abordé.

## VII - QUESTIONS DIVERSES

- **Distribution des colis de Noël aux Chatillonnais de plus de 66 ans le 11 décembre 2021 à la Mairie :** le vin chaud sera offert aux aînés sous le marché couvert et un sapin de Noël sera installé.
- **Vœux du Maire 2022 :** Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux le 15 janvier 2021 à 11H à la Salle Daniel Ardin.
- **Marché de Noël :** Afin de relancer le marché de Noël en 2023, une commission d'élus est constituée avec Mesdames SEYVET, PAINTER, MATHIEU-VILLARD, FAURE.
- **Dispositif d'aide à la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.** Dispositif d'aide à la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités. Le SDED peut participer financièrement et propose un RDV pour la présentation du dispositif.
- **Economie Circulaire :** Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de surproduction de déchets, V.R.A. s'est engagée dans un nouveau modèle de développement : l'économie circulaire. Il convient de nommer un **élu référent** sur la thématique qui deviendra l'interlocuteur privilégié de l'agglomération. Première rencontre prévue le mardi 7/12/2021 à 18h. Le Conseil Municipal décide de nommer personne car aucun élu ne souhaite participer à cette rencontre.
- **Archives :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la visite des archives départementales le 21 octobre dernier, la communication des archives communales est réglemantée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 16 DECEMBRE 2021  
A 19H00**

